

COTATION SUR PANNEAUX

COTE DE LA BOURSE = LIGNES SECONDAIRES

N° COUPON	PARITE	DATE DE NEGOCIATION		VALEURS	CLOTURE PRECEDENTE	OUVERTURE	CLOTURE	PLUS HAUT	PLUS BAS
		DATE	MONTANT						
34	1/6	15-08-94		DROITS D'ATTRIBUTION ASTREE - Compagnie d'Assurances et de Réassurance					
27									
24	2/18	03-01-94		BIAT - Banque Internationale Arabe de Tunisie					
27	1/28	15-12-94							
29	1/29	18-12-95		BNA - Banque Nationale Agricole					
15	1/2								
21	1/3								
27	1/3								
33	1/4	01-01-86							
41	1/11	01-10-91							
45	1/20	15-02-94							
49	1/30	02-05-95							
29	3/50	03-08-92		Attijari bank - Banque Attijari de Tunisie					
33	1/15	20-01-95		BT - Banque de Tunisie					
123	3/5								
132	2/5								
138	1/10	15-07-94							
141	1/10	29-05-95		STB - Société Tunisienne de Banque					
40	2/15	25-03-91							
46	1/24	18-01-93							
49	1/25	18-07-94							
59	1/10	02-09-91		UBCI - Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie					
63	1/6	01-09-93							
66	1/8	01-09-94							
69	1/10	11-09-95							
4	1/16	11-05-93		Tunisie leasing					
6	1/17	11-04-94							
8	1/18	15-05-95							
40	1/5	01-11-91							
5	1/14	01-01-96		Air Liquide Tunisie BH - Banque de l'Habitat					

MARCHE HORS - COTE LES ENCHERES

VALEURS	NOMINAL	DERNIERE TRANSACTION		COURS		NOMBRE DE TITRES	INTERMEDIAIRE	VALIDITE DE L'OFFRE	DATE DE NEGOCIATION
		COURS	DATE	PROPOSE	PRATIQUE				
TRANSACTIONS PROGRAMMEES									
OFFRES AVEC CONTREPARTIE									
Sté de Transport et de Tourisme - AL DJAZIRA	5	10,000	10-06-2016	5,000		350	TVAL	30-11-2017	17-11-2017
Sté Hôtelière et Touristique LE MARABOUT	10	20,000	10-03-2017	20,000		96	TVAL	30-11-2017	17-11-2017

DECISIONS ET AVIS DE LA BOURSE

AUGMENTATION DE CAPITAL DE LA SOCIETE SANIMED PAR ELEVATION DE LA VALEUR NOMINALE DE L’ACTION

A partir du vendredi 10 novembre 2017, la Bourse procèdera à l'ajustement de son référentiel, par l'élévation de la valeur nominale de l'action de la société SANIMED de : un dinar **(1)** à un dinar et cent neuf millimes **(1,109)**. En conséquence, le capital social sera porté de 12 400 000 dinars à **13 751 600** dinars. Cette opération n'a pas d'incidence sur le cours, ni sur le nombre de titres en circulation, ni encore sur les ordres en carnet.

COTATION EN BOURSE DES TITRES « BANQUE DE L’HABITAT » SUITE A L’AUGMENTATION
DE CAPITAL DE LA SOCIETE DECIDEE PAR L’AGE DU 07 SEPTEMBRE 2017

A partir du 17 novembre 2017,

- Les 34 000 000 actions anciennes de la société BANQUE DE L'HABITAT seront négociables en Bourse, droits de souscription et d'attribution détachés.
- Les droits d'attribution seront négociables en Bourse dans les conditions suivantes :
 - Code Mnémonique : BH17
 - Code ISIN : TN0001900992
 - Groupe de Cotation : 32
- Les droits de souscription seront négociables en Bourse dans les conditions suivantes :
 - Code Mnémonique : BHDS7
 - Code ISIN : TN0001901008
 - Groupe de Cotation : 32
- Les 6 800 000 actions nouvelles gratuites, à attribuer à raison d'une (01) action nouvelle pour cinq (05) actions anciennes, seront admises et négociables en Bourse sur la même ligne de cotation que les actions anciennes.

Les 6 800 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire, à raison d'une (01) action nouvelle pour cinq (05) actions anciennes, seront négociables en bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions légales en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, sur la même ligne que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées.